

**MÉMOIRE**  
**SUR LA QUALITÉ, L'ACCESSIBILITÉ**  
**ET LE FINANCEMENT**  
**DES UNIVERSITÉS**

**dans le cadre**  
**des consultations**  
**de la Commission de l'éducation**  
**de l'Assemblée nationale du Québec**

**Février 2004**



**FÉDÉRATION NATIONALE**  
**DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS**  
**DU QUÉBEC (CSN)**

## Préambule

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) remercie les membres de la Commission de l'éducation de lui permettre de participer à cette consultation portant sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités.

La FNEEQ compte 14 000 enseignantes et enseignants de cégep, 7 000 chargés de cours des universités, 1 600 enseignantes et enseignants au primaire, au secondaire et au collégial du secteur privé subventionné, 130 tuteurs et tuteuses de Télé-Université et quelque 800 « teachers assistants » de l'Université McGill. La FNEEQ est affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui regroupe 270 000 membres.

La FNEEQ est venue devant cette Commission, à plusieurs reprises, afin de présenter ses positions sur la gestion universitaire et, en particulier, sur le financement des établissements. Nous venons aujourd'hui les rappeler et les préciser compte tenu de la conjoncture.

La FNEEQ porte un intérêt à la question universitaire du fait qu'elle défend les conditions de travail de 8 000 personnes oeuvrant dans les établissements universitaires du Québec. Elle est aussi préoccupée de l'avenir du domaine de l'enseignement supérieur, car elle regroupe la majorité des enseignantes et des enseignants des cégeps qui travaillent à la bonne formation des futurs étudiants et étudiantes de nos universités.

La FNEEQ croit à l'importance, autant pour les personnes que pour la collectivité, d'avoir accès à une formation universitaire de qualité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec qui en ont le désir. Les progrès accomplis depuis plus de trente ans en témoignent et nous croyons que ces efforts doivent continuer pour les générations futures.

## **Avant-propos**

**Nous avons pris connaissance du document de consultation produit par le ministère de l'Éducation qui présente certaines données sur le monde universitaire. Nous ne répondrons pas à toutes les questions soulevées, choisissant plutôt celles qui nous préoccupent davantage et pour lesquelles nous avons des positions et des intérêts liés à notre identité professionnelle et à notre engagement syndical.**

**La Confédération des syndicats nationaux (CSN) présente aussi un mémoire dont nous sommes solidaires.**

## La place des universités dans la société québécoise

La société québécoise est encore une société jeune qui a une brève histoire concernant l'organisation de l'enseignement supérieur, même si quelques établissements ont plus de cent années d'existence à leur honneur. Un système universitaire moderne et diversifié n'existe en fait que depuis moins de cinquante ans. La création du réseau public de l'Université du Québec a permis de revoir le rôle de l'ensemble des établissements universitaires; la création du réseau public des cégeps a aussi contribué à préciser la mission de l'enseignement supérieur. Nous disposons aujourd'hui d'institutions stables et performantes qui font l'envie des sociétés développées à cause de leur originalité et de leur réussite. Il n'est pas vain de dire qu'il s'agit là d'un véritable patrimoine collectif, témoignage de notre culture et de notre créativité intellectuelle. En effet, les citoyennes et les citoyens du Québec sont fiers de leurs établissements d'enseignement supérieur, ainsi que le démontrent constamment les enquêtes d'opinion à ce sujet.

Avant 2000, la mission sociale des universités était mal définie en regard des politiques de l'État. Ce n'est que récemment que l'on a reconnu l'Université comme un service public, comme une pièce majeure du bien commun de la collectivité québécoise, au même titre que la santé, l'eau et l'énergie. La place centrale que représente maintenant le savoir dans le développement économique et social oblige l'État à cette reconnaissance de faits et, conséquemment, à adopter des mesures de protection et de promotion du potentiel universitaire. Nos établissements se sont émancipés du carcan de l'Église et de la mainmise des corporations de professions libérales. Les universités sont désormais libres de pensée et d'action, comme il se doit; cela leur permet de se présenter comme un service public appartenant à la collectivité qui les prend en charge dans la répartition de ses richesses.

Le savoir est un bien libre et accessible pour la société québécoise; ce sont les universités et les collèges qui ont la charge de le dispenser au plus grand nombre de citoyennes et de citoyens. Il s'agit d'une partie importante du contrat social. Les connaissances produites grâce à ces institutions ne sont pas des marchandises, comme certains le donnent à penser, et leur accès n'est plus réservé à une élite qui s'accapare cette richesse. Il serait inconcevable de régresser sur cet acquis social. C'est là que se situe la responsabilité de l'État dans la protection de ce bien collectif et la promotion du patrimoine qu'il représente.

Tous les efforts de développement de la formation universitaire au cours des trente dernières années ont été marqués par la démocratisation de l'accès à ce bien commun qu'est le savoir partagé. Un rattrapage était nécessaire pour la

société québécoise en Amérique du Nord. Nous osons dire qu'il doit être continué au bénéfice élargi de toute la population, même si les anticipations démographiques nous inciteraient à moins d'ardeur. L'Université doit repenser sa mission de formation et l'ouvrir plus largement sur la formation continue. On remarque une croissance maintenue de la demande en formation universitaire depuis les six dernières années. Elle n'est certes pas redevable aux seules cohortes étudiantes nouvellement diplômées des collègues. Une demande sociale nouvelle s'exprime que l'Université doit prendre à son compte et dont l'État doit soutenir la réalisation.

Dans sa mission, l'Université doit allier la poursuite de deux objectifs qui ne sont pas contradictoires : former une jeune relève de chercheurs productrice de connaissances nouvelles et, en même temps, développer une formation de premier cycle plus diversifiée s'adressant à divers segments de toute la collectivité. Il est faux de croire que la poursuite de l'un de ces deux objectifs se fait au détriment de l'autre. C'est un enjeu de relance de la démocratisation qui est ici en cause.

## Le rôle de l'État quant au soutien à l'Université

L'Université constitue un patrimoine collectif, avons-nous affirmé. Il s'agit d'un service public, tout comme la santé ou la protection de l'environnement, qui doit être à la disposition des citoyennes et des citoyens qui en ont besoin. L'État doit assumer la responsabilité de soutenir le développement des établissements universitaires. Ceux-ci ne sont pas des entreprises de production de biens et de services comme d'autres qui relèvent du secteur privé. Il s'agit bien d'un service public qui a besoin d'un encadrement et d'une certaine planification. Le rôle de l'État à cet effet est de définir les orientations générales, de s'assurer de la transparence de la gestion des fonds publics et de fournir le soutien financier adéquat, de voir à la mise en réseau des établissements pour une meilleure collaboration. Nous croyons que les attentes collectives vont clairement en ce sens.

Un large débat a récemment eu lieu sur la mission des universités; il a duré près de deux ans en consultation et en concertation. Un consensus relativement partagé en est résulté sur les orientations, les finalités et les grands objectifs sur la base d'un contrat social entre les établissements et la collectivité, arbitré par l'État. Il importe de réaffirmer ce consensus et la politique gouvernementale de 2000 à l'égard des universités (voir la politique gouvernementale intitulée *Pour mieux assurer notre avenir collectif*). Il serait fastidieux de tout recommencer et dangereux de remettre en cause les principes et les compromis de cet examen qui a mobilisé toute la communauté universitaire et les corps sociaux participants. Nous n'en sommes plus à cette étape, mais bien à celle d'une mise en œuvre des moyens.

La FNEEQ est par ailleurs partisane de la constitution de véritables réseaux pour tout l'enseignement supérieur, tant au collégial qu'à l'université. Une bonne gestion de ces réseaux oblige le gouvernement à en assurer une planification, tout en déléguant la gestion à des organismes locaux responsables. Un meilleur arrimage des missions entre ces deux réseaux est devenu nécessaire pour consolider le continuum de l'enseignement supérieur dans son ensemble. En effet, ces deux réseaux sont complémentaires et ils le deviendront de plus en plus avec les exigences de la formation continue, autant professionnelle que technique. Par ailleurs, nous sommes d'avis qu'il faut éviter l'imitation du modèle d'organisation nord-américain qui confine à la séparation des cursus de formation et à la spécialisation hâtive des compétences. Évidemment, nous sommes contre les projets qui visent la disparition des cégeps et ceux qui visent la hiérarchisation des universités et leur privatisation. La récente proposition de la Fédération des commissions scolaires vise une telle imitation du modèle canadien et américain, jugeant les cégeps inutiles et excentriques. Nous

dénonçons vivement de telles analyses qui ne tiennent pas compte de la dimension culturelle et sociale de l'institution collégiale.

Nous tenons à rappeler enfin notre position concernant le soutien à l'Université, présentée lors de la consultation de la Commission des États généraux sur l'éducation, en 1995 :

« Le sous-financement des universités est une donnée incontournable de l'analyse de la situation. C'est un problème de fond qui mine la capacité des établissements de remplir à moyen terme leur mission d'enseignement et de recherche. Si jusqu'à maintenant, le sous-financement des universités n'a pas encore nui irrémédiablement à la qualité de l'enseignement donné à l'université, par contre des effets négatifs se font déjà sentir. [...] Il est inadmissible que le débat sur le financement des universités soit maintenu sous le boisseau sous prétexte de la détérioration des finances publiques. Ce n'est pas en sabrant dans notre système d'éducation que nous allons sortir de l'impasse budgétaire dans laquelle nos gouvernements nous ont mis. L'enseignement supérieur doit vivre et se développer pour le bénéfice des étudiantes et des étudiants et de la société; il ne peut se contenter de simplement survivre. »<sup>1</sup>

Nous croyons que cette situation n'a pas beaucoup évolué et qu'elle rend bien compte des effets dangereux du désinvestissement de l'État en enseignement supérieur. C'est donc dans ce cadre de réflexion sur les obligations de l'État en éducation supérieure que nous situons notre contribution à l'actuel débat public sur l'avenir de nos universités.

---

1 FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC (CSN), *L'accessibilité à la réussite : un choix social*, Mémoire pour la Commission des États généraux sur l'éducation, Montréal, août 1995, p. 64.

## **Le financement public : une garantie d'accessibilité et de qualité**

Les universités visent d'abord le développement intégral des personnes et leur contribution mutuelle à la société. Il est réducteur de les voir entièrement ou exclusivement vouées à l'adaptation de la main-d'œuvre et au renouvellement des ressources humaines des entreprises et autres organismes. Nous sommes partisans des orientations de l'UNESCO en éducation; nous le sommes par contre beaucoup moins de celles prônées par la Banque mondiale et par l'Organisation mondiale du commerce, envers lesquelles nous avons une attitude critique et même combative.

Le Québec a beaucoup investi dans la formation universitaire depuis plus de trente ans. Le développement du système universitaire l'exigeait et les besoins de formation également. Il ne nous semble pas que les raisons motivant ces choix sociaux de jadis aient perdu leur pertinence en 2004. Les résultats obtenus sont là pour en témoigner, en termes de réussite et de diversification de la formation, d'invention et de créativité. Nous devons continuer la poursuite des buts en modifiant quelques orientations.

Le premier obstacle à surmonter est la non-volonté gouvernementale d'assumer la priorité à l'éducation supérieure pour la collectivité québécoise. À cet égard, nous rappelons que les inscriptions à l'université sont en croissance depuis les six dernières années au Québec et que, de ce fait, la demande sociale est manifeste. C'est là une demande exprimée malgré les difficultés actuelles, mais inspirée par la confiance des citoyennes et des citoyens dans notre avenir social et économique en Amérique. Il faut réinvestir encore davantage dans l'éducation en général et en particulier dans l'enseignement supérieur. Une augmentation générale de la scolarité au sein d'une société est un gage certain de prospérité économique et de développement social. Nous ne doutons pas qu'un large consensus se dégagera en ce sens devant cette Commission, dans les représentations qui y seront faites par les groupes de toute provenance et de tous intérêts. Nous rappelons ici les engagements électoraux contenus dans les documents du Parti libéral du Québec sur la formation et sur l'innovation scientifique

Avant tout, nous sommes convaincus qu'il faut garantir la plus large accessibilité à l'université et qu'il y a un lien entre celle-ci et les coûts de la formation pour une très grande partie des personnes recherchant une telle formation. C'est pourquoi nous demandons que le financement des universités demeure essentiellement public. De même, les frais de scolarité doivent tendre à la gratuité afin de contrer le difficile endettement des étudiantes et des étudiants qui constitue un découragement à la poursuite des études. Il faut éviter pareille-



ment que le programme des bourses d'études exerce un effet pervers sur le financement des établissements. Celui-ci doit continuer de se faire sur la base du plein financement des effectifs avec ajustements aux variations, comme ce fut la pratique au cours des récentes années. Nous sommes d'avis que le financement de l'enseignement supérieur est une prérogative qui appartient au gouvernement du Québec et que l'intrusion du gouvernement canadien contrevient au partage établi des compétences constitutionnelles et présente une menace à une saine politique de planification du développement universitaire. Nous appuierons volontiers tout gouvernement du Québec dans sa défense du respect de ses compétences à cet égard.

L'accès aux études universitaires reste encore un choix personnel, largement motivé par un contexte social, familial et économique. Il s'agit d'une décision responsable et très engageante pour plusieurs années. De récentes enquêtes de Statistiques Canada montrent que le degré de richesse de la famille ou de la personne et la proximité géographique d'un établissement d'enseignement supérieur sont aussi grandement en cause dans cette décision. Ce n'est certes pas une simple question de mérite personnel ou d'ambition. Des aspects importants de promotion collective et de développement social sont aussi en cause, qui engagent la responsabilité de l'État.

Les taux de diplomation universitaire sont encore faibles au Québec, malgré les efforts accomplis, car ils ne sont pas en accord avec le développement de notre économie, ni avec les exigences de l'avenir prochain. La croissance des inscriptions aux études universitaires de premier cycle peut nous faire espérer une meilleure performance de la diplomation de notre population. Cependant, l'abandon des études au secondaire ou au collégial nous laisse dans l'inquiétude, surtout en ce qui concerne l'avenir des jeunes hommes. Par ailleurs, la présence des jeunes femmes est devenue majoritaire dans les universités au premier cycle depuis trois ans; c'est là une étape imprévue de la démocratisation qui peut surprendre. Nous devons nous en réjouir, même si nous n'avons pas encore trouvé une explication à ce phénomène.

Il faut accroître l'accès aux études universitaires à l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui en possèdent la volonté et les aptitudes, non pas seulement parce que l'économie vitale le commande, mais parce que le développement de nos collectivités l'exige au nom de l'éducation pour toutes et tous, à tous les âges de la vie. La Commission des droits de la personne recommandait récemment d'en faire un droit reconnu et de l'inscrire dans notre Charte<sup>2</sup>. Nous y souscrivons avec enthousiasme, car il s'agit de l'émancipation des citoyennes et des citoyens et des objectifs de paix et de tolérance qui doivent exister dans toute société libre. La FNEEQ a des positions claires sur cette question des

---

2 COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, *Après 25 ans, la charte québécoise des droits et libertés : Bilan et recommandations*, Québec, CDPDJ, 2003, vol. n° 1, p. 32-35.

droits à l'éducation pour toutes et tous. Toutefois, la réalisation d'un tel droit appelle la responsabilité de l'État et doit être concrétisée en termes de moyens et de ressources.

D'abord, nous pensons que l'Université doit, de toute urgence, prendre le virage de la formation continue. Les cohortes étudiantes des cégeps ne suffiront plus bientôt, selon les prévisions démographiques, à maintenir le niveau des effectifs à l'Université. La nouvelle demande de formation qui s'annonce proviendra des travailleuses et des travailleurs en quête de perfectionnement et de réorientation professionnelle et celle-ci doit être prise en compte par les administrations universitaires. C'est le nouveau défi des universités au Québec dans la poursuite de la démocratisation. En ce sens, le grand rattrapage des années 1970-1980 est loin d'être terminé. Disons qu'il recommence dans une nouvelle perspective et que des choix collectifs s'imposent. Le financement des universités dépend de ces choix prioritaires.

On remarque que la proportion du financement public provenant de diverses sources gouvernementales a décliné en termes de pourcentage depuis vingt ans. Il était d'environ 80 % dans les années 1980, il est maintenant de l'ordre de 70 %. Nous croyons qu'il faut inverser cette tendance au désengagement de l'État, que la part grandissante au financement privé constitue un réel danger pour l'autonomie des établissements et ne sert qu'à activer une compétition déraisonnable entre ceux-ci. De même, la course exacerbée aux effectifs étudiants est devenue une pratique annuelle entre les établissements, qui défavorise certaines universités, surtout celles en région. Cette concurrence est malsaine et doit être découragée.

Les fonds de dotation recueillis par les administrations universitaires ne représentent qu'une infime portion de leurs ressources globales (environ 6 %), contrairement aux universités canadiennes et américaines. De plus, les fondations universitaires ne consacrent pas l'essentiel des dons et legs reçus à l'octroi de bourses de mérite aux étudiantes et aux étudiants, comme cela se pratique ailleurs. Aussi, le désengagement du financement gouvernemental, lié à l'intrusion du financement fédéral, constitue une menace sérieuse pour l'accessibilité et pour la croissance harmonieuse des établissements. Certaines universités ayant une plus ancienne réputation profiteront de ce désengagement au détriment des établissements moins choyés. Il en résultera certainement une forme de hiérarchisation entre les établissements, basée sur la richesse relative, et une spécialisation dans les missions d'enseignement et de recherche. Cette menace doit être écartée en haussant le financement public.

La FNEEQ a toujours été partisane d'un financement public plein et entier à tous les ordres d'enseignement, de la petite école jusqu'à l'université, comme c'est la pratique dans certains pays industriels développés. Notre Fédération considère que les entreprises privées contribuent bien peu au financement de

l'éducation et de la formation professionnelle, tant par des mesures timides que par l'impôt général. La fiscalité des entreprises doit contribuer davantage au financement général de l'État, dont l'éducation supérieure, ceci de manière à compenser la réduction des coûts personnels de la formation et de maintenir une réelle accessibilité pour toutes et tous. Il y a certes là des rajustements à opérer afin de compenser le désinvestissement public et rétablir le financement à un niveau adéquat avec des garanties de récurrence au moyen d'une saine planification.

Quant à la question des droits de scolarité, nous pensons que dans une perspective de gratuité à moyen terme, ces droits devraient être progressivement diminués et finalement abolis pour les citoyennes et les citoyens du Québec. De même, le régime des prêts et bourses devrait tenir compte de cette disparition progressive et être ajusté en conséquence, car il génère un endettement chez les jeunes et occasionne des impacts sociaux sur les jeunes ménages, tels, par exemple, le retard des naissances et l'abandon des études supérieures chez les femmes inscrites à la maîtrise et au doctorat. À court terme, nous appuyons les revendications des associations étudiantes sur ces questions, en particulier le maintien du gel des droits de scolarité et des autres frais liés.

## Pour une gestion universitaire transparente

La gestion universitaire exige une planification quinquennale du financement, ceci afin que chaque établissement puisse établir ses plans de développement avec une certaine assurance et continuité. Une supervision de cette planification du développement doit cependant être faite publiquement par des redditions de comptes devant les instances élues, autant locales que nationales. Des fonds publics sont attribués, une transparence de gestion s'impose. Le ministre de l'Éducation doit veiller aux obligations à cet égard, en reconnaissant les effets bénéfiques de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

Les universités ont jadis accepté les contrats de performance voulus par le gouvernement précédent. Elles s'occupent elles-mêmes de leur évaluation et de la réalisation de leur mission. Elles sont évaluées aussi par des organismes professionnels externes; c'est le cas des grandes écoles professionnelles. Elles vivent périlleusement une tension permanente entre leur réputation et l'accomplissement de leur mission. Le phénomène des palmarès et des concours de classification ont un effet sévère sur l'exécution de cette mission. Ces évaluations ne sont pas des indicateurs de qualité ou de performance; tout cela ne sert qu'à activer une compétition inutile. Les établissements universitaires n'ont pas besoin d'un programme ISO 9000, car ce ne sont pas des entreprises fonctionnant à la concurrence entre elles. Une loyale coopération serait davantage de mise. Nous sommes contre les palmarès et autres concours, mais nous approuvons la reddition de comptes des gestionnaires quant à leur

performance. Celle-ci doit être faite à l'interne de l'établissement devant leurs organismes de gouvernance et, à l'externe, régulièrement devant cette Commission. L'esprit critique de la communauté universitaire lui permet de pouvoir s'évaluer elle-même avec honnêteté et une certaine humilité.

## Des mesures pour favoriser la réussite des études

Améliorer la réussite étudiante est un objectif majeur de la mission de formation de l'Université et nous y travaillons tous en tant qu'enseignantes et enseignants. Or, les étudiantes et les étudiants sont les premiers responsables de leur propre réussite. Il faut cependant leur en fournir les moyens et surtout l'encouragement et l'assistance nécessaires. Les facteurs de la réussite à l'université sont complexes et multiples, comme l'a récemment démontré le Conseil supérieur de l'éducation dans l'un de ses avis au ministre. Les enseignantes et les enseignants universitaires devraient consacrer plus d'attention à cet objectif et assurer une plus grande disponibilité pour l'encadrement à tous les niveaux, et pas seulement aux études supérieures. Les taux de persévérance aux études ont fait des progrès et la diplomation également. Les établissements ont adopté des politiques à cet égard, mais des efforts accrus restent à faire, principalement au premier cycle des études.

Les syndicats de chargé-es de cours que nous représentons préconisent qu'un financement spécifique soit consacré à l'encadrement des étudiantes et des étudiants au premier cycle et que cette tâche soit en grande partie dévolue aux chargé-es de cours qui enseignent dans une importante proportion au baccalauréat. Leur disponibilité et leur expertise permettraient une plus large contribution à cet objectif. Actuellement, la rémunération d'une charge de cours ne permet pas d'étendre davantage les heures de disponibilité fournies aux étudiantes et aux étudiants par les chargé-es de cours. La plupart accomplissent cependant ces tâches supplémentaires d'encadrement demandées par les étudiants, mais ils considèrent qu'on exige d'eux du travail gratuit ou bénévole et qu'on doit reconnaître celui-ci par un juste salaire. Les administrations universitaires ont besoin de ressources particulières pour atteindre les objectifs de la réussite aux études et celle-ci passe par un encadrement et un suivi plus soutenus des étudiantes et des étudiants dans leur parcours.

## La valorisation de l'enseignement : un défi à relever

L'Université est une communauté reconnue d'études et de réflexion, mais c'est aussi un milieu de travail professionnel pour diverses catégories de personnes : les professeur-es, les chargé-es de cours, les différents personnels de soutien, les professionnel-les et les administratrices et les administrateurs.

C'est une vision réductrice de penser, comme on a tendance à le croire, que tout repose principalement sur le seul corps professoral et son engagement en-

vers l'université d'appartenance, tout éminent soit-il. Une forte collaboration est nécessaire dans la convergence des efforts et la complémentarité des compétences, ceci de la part de toutes les catégories de personnels.

Examinons, par exemple, la mission d'enseignement. Celle-ci est actuellement assumée, en collaboration, par les professeur-es de carrière, par les chargé-es de cours et par de nombreuses et de nombreux assistants recrutés parmi les étudiantes et étudiants diplômés. Ce modèle est établi depuis longue date et s'avère fonctionnel et bien adapté au monde universitaire. Il serait illusoire de croire que la mission d'enseignement serait plus développée et efficiente si elle appartenait exclusivement au corps professoral, même si celui-ci était élargi en nombre et amplifié dans ses tâches. La carrière professorale comporte, comme on le sait, diverses composantes et celle de la recherche y prend beaucoup d'importance — et elle doit être assumée absolument par le corps professoral. Or, l'enseignement s'en trouve parfois « secondarisé » dans les plans de carrière des professeur-es qui se consacrent d'abord à la formation aux cycles supérieurs (maîtrise et doctorat), délaissant partiellement celle qui doit être donnée au premier cycle des études (voir la récente enquête de Denis Bertrand, qui accompagne le dernier rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation sur le renouvellement du corps professoral des universités).

Rappelons que, pour la relève de leur corps professoral, les établissements sélectionnent avant tout des chercheuses et des chercheurs, de brillants esprits captivés par leurs sujets de recherche. On ne recrute pas prioritairement des enseignantes et des enseignants expérimentés pour cette relève. Une illusion nous guette. On ne comblera pas l'absence partielle des professeur-es au premier cycle, en remplaçant des milliers de chargé-es de cours expérimentés et voués à l'enseignement par une embauche massive de nouvelles et de nouveaux professeur-es de carrière. Ceux-ci seront vite dégrevés d'enseignement pour se consacrer à leur recherche au cours de leurs premières années de qualification à la carrière universitaire. La pratique, établie depuis bientôt dix ans, démontre une telle situation dans l'organisation universitaire. Il est peu probable que l'on puisse inverser cette orientation de la mission d'enseignement en conflit avec celle grandissante de la recherche. Cette dernière mission est commandée par une économie de production du savoir qui s'exerce dans une compétition mondiale des jeunes cerveaux dont la productivité et la créativité sont à leur plus haut niveau dans la jeune trentaine.

De même, nous craignons qu'un renouvellement massif du corps professoral se fasse par un recrutement de professeur-es d'une même cohorte d'âges, ce qui créerait la situation déjà connue d'une retraite massive dans le futur. Nous signalons que des chargé-es de cours d'expérience et bien qualifiés pourraient être recrutés aux postes de professeur-es afin d'éviter cet éventuel problème. Nous dénonçons les jugements du président de la CREPUQ voulant que les chargé-es de cours détenteurs d'un doctorat seraient disqualifiés du simple fait

qu'ils ne sont plus en recherche active depuis quelque temps. Un tel jugement rend plutôt compte de la piètre reconnaissance de la tâche d'enseignement qui revient aux professeur-es d'université, de la réelle décroissance de celle-ci face à la recherche universitaire dans une carrière professorale. Les chargé-es de cours qui s'y consacrent n'ont pas à en devenir les boucs émissaires.

Nous croyons qu'il faut renforcer et ajuster la pratique actuelle d'un partage du travail dans l'enseignement entre le corps professoral et celui des chargé-es de cours. Ce serait là une façon de revaloriser l'enseignement et de garantir la qualité de la formation. L'intégration des chargé-es de cours à la gestion des programmes est recommandée et plusieurs expériences faites à ce jour ont démontré la pertinence de cette intégration dans divers aspects de la vie universitaire. Toutes les universités où nous oeuvrons ont adopté des programmes d'intégration des chargé-es de cours et elles se montrent très satisfaites des résultats obtenus. Nous sommes convaincus, par ces multiples expériences, que la mission de formation serait mieux assumée en vue de la réussite des études.

### La place des chargé-es de cours : une reconnaissance due

La contribution sociale des chargé-es de cours, au cours des ans, a été significative d'une transformation majeure du modèle universitaire. L'Université n'est désormais plus une tour d'ivoire ou un lieu de réclusion hors société pour des penseurs isolés. Elle s'est ouverte à la collectivité et s'est démocratisée, requérant l'apport d'une grande diversité de compétences extérieures pour la formation professionnelle. À cet apport important, l'Université fournit en retour une contribution scientifique du corps professoral aux groupes qui composent la collectivité environnante. La contribution des chargé-es de cours est basée sur ce nouveau contrat d'échanges qui engage l'Université contemporaine. Il serait malheureux de dénier ce contrat en remettant en cause l'apport volontaire et précieux des chargé-es de cours à la mission d'enseignement dans les établissements universitaires. Par ailleurs, nous dénonçons l'actuelle situation du corps enseignant des chargé-es de cours, marqué par de faibles salaires et des conditions de travail inadéquates dans la plupart des établissements. Il faut relever la rémunération des chargé-es de cours de façon significative afin de réduire la grande disparité existante avec celle des professeur-es pour une même tâche d'enseignement. Les négociations entourant le renouvellement des conventions collectives qui ont lieu actuellement témoignent largement du mécontentement des chargé-es de cours quant à la reconnaissance de leur travail.

Partout dans le monde, le recours au corps enseignant des chargé-es de cours est devenu une pratique courante. Il ne s'agit pas là d'une autre particularité québécoise, comme certains l'ont dit. L'OCDE prévoit même que cette tendance sera maintenue et peut-être accrue dans l'avenir. Cette situation semble en inquiéter certains. Il est faux de prétendre que la mission de formation s'en

trouve menacée, que la qualité de la formation se trouverait dégradée par la prétendue incompetence des chargé-es de cours, que ceux-ci ne sont plus à jour dans leurs connaissances et qu'ils sont indifférents aux nouveautés de la recherche et aux progrès du savoir. Aucune enquête n'a jamais démontré pareille situation qui ne repose que sur des préjugés. Il y a là des procès d'intention plutôt indignes, sinon injustes. Rappelons que les chargé-es de cours sont embauchés selon des critères très exigeants et qu'ils sont soumis à des évaluations constantes.

## Le soutien aux universités en région : une priorité sociale

Le manque de ressources financières menace aussi la régionalisation de l'enseignement universitaire. Les universités en région risquent en effet d'être les premières à faire les frais de « rationalisations budgétaires ». Pourtant, nous croyons qu'il est nécessaire de développer l'efficacité du réseau universitaire dans toutes les régions du Québec. Ce développement de l'Université doit se faire dans la collaboration interuniversitaire et non dans la concurrence débridée et coûteuse à laquelle on assiste actuellement entre les établissements. L'accessibilité géographique est une condition aussi nécessaire que le soutien économique aux étudiantes et aux étudiants.

L'accessibilité en région n'est réelle que si les universités qui s'y trouvent peuvent offrir un enseignement dans l'ensemble des champs disciplinaires reconnus comme faisant partie du savoir universel. Tout en développant des créneaux de connaissances spécialisées en lien avec les secteurs d'activité économique de la région, elles doivent donc pouvoir offrir aussi des programmes généraux et favoriser l'inscription aux études pour les membres de la collectivité régionale.

Les établissements en région ont connu un développement assez remarquable depuis leur création. Leur impact sur le développement régional est incontestable et leur présence est devenue indispensable au maintien de la qualité de vie des collectivités locales et régionales. Le problème démographique jette une inquiétude sur leur croissance future, à cause de la mobilité interrégionale souvent commandée par la recherche d'un meilleur niveau de vie de la part des personnes natives des régions. Évidemment, certaines régions risquent le dépeuplement et de sérieux ralentissements de leur développement. Il n'y a pas de formule magique pour régler ce problème. Et la fermeture éventuelle d'un établissement en région serait catastrophique et certainement la dernière chose à envisager. Nous croyons que leur salut passe par le développement de la formation continue offerte au premier cycle, par une diversification des programmes de formation professionnelle. Les agents de développement régional ne peuvent seuls assumer le destin des établissements; il s'agit d'une question de solidarité nationale qui appelle une forme de péréquation des ressources de financement. L'État a certes un rôle à jouer en ce sens, sans cependant inciter

à la dépendance générale. De plus, certaines régions du Québec n'ont pas d'université sur leur territoire. Il convient d'assurer des dessertes à ces régions et de renforcer celles qui existent, afin d'enrayer la désertion et la sous-scolarisation chez les personnes habitant ces régions. Rappelons que ce sont les chargé-es de cours qui dispensent à 95 % l'enseignement dans ces dessertes.

Une consolidation du continuum de la formation collégiale et universitaire a déjà fait l'objet d'expériences intéressantes. Nous signalons ici les réalisations concernant l'articulation des diplômes d'études collégiales avec ceux de baccalauréat et la collaboration entre cégeps et établissements universitaires en d'autres domaines. La formation à distance et les nouvelles technologies de l'information et de la communication présentent aussi des solutions pratiques, mais fort coûteuses en équipements et en ressources d'organisation. Le recrutement de clientèles étudiantes provenant de l'extérieur de la région peut aussi jouer un rôle non négligeable. Comme ailleurs, une accessibilité accrue par le soutien financier aux étudiantes et aux étudiants et un meilleur encadrement pour la persévérance aux études sont nécessaires. Mais c'est avant tout la volonté et l'imagination collective de la communauté locale qui feront toute la différence. Nous sommes convaincus que tous les efforts de soutien doivent être mis en œuvre, y compris le soutien financier du gouvernement, responsable d'une péréquation adéquate des ressources entre les universités. Il s'agit d'une question politique importante qui doit faire l'objet d'un arbitrage et d'un consensus, lequel peut surgir de l'examen fait à la présente commission.

Comme nous l'avons déjà dit devant cette même Commission de l'éducation, (voir le mémoire de la FNEEQ : *L'enseignement supérieur en région : une nécessité*, octobre 2002), il appartient au gouvernement du Québec d'adopter des politiques axées sur le développement régional et local. Toutefois, ce même gouvernement reste le maître d'œuvre des grandes interventions structurantes par ses pouvoirs fiscaux et ses budgets. La puissance publique qu'est l'État reste le seul contrepois efficace au maintien de réseaux publics de qualité permettant à chaque citoyenne et à chaque citoyen de vivre paisiblement, d'étudier avec succès et de travailler dignement dans sa région d'appartenance. On imagine mal l'Alcan, surtout suite à la récente fermeture d'usine, prendre en main l'Université du Québec à Chicoutimi, ou encore, la Noranda Mines celle en Abitibi-Témiscamingue.



## Conclusion

La présente consultation de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale doit conduire à une reconnaissance sociale de l'importance majeure de la formation universitaire pour notre société. La demande sociale et les aspirations personnelles des citoyennes et des citoyens obligent à des choix réitérés en faveur d'un investissement accru aux universités.

Nous redisons notre conviction pour un financement très largement public favorisant l'accessibilité et contrecarrant les discriminations basées sur la richesse ou l'éloignement géographique. La formule de financement qui sera établie devra aussi viser, à moyen terme, la gratuité des études et un soutien financier adéquat aux étudiantes et aux étudiants afin de favoriser cette accessibilité et le renouvellement des compétences professionnelles dont notre collectivité a besoin pour son épanouissement. Nous pensons également qu'un financement privé, qui va grandissant depuis les récentes années, constitue une menace à l'indépendance des universités, car celui-ci est loin d'être désintéressé.

Nous affirmons que la contribution des chargé-es de cours à l'enseignement universitaire doit être reconnue et maintenue à l'avenir. L'intégration des chargé-es de cours aux multiples activités de formation et la création d'équipes enseignantes représentent une garantie pour la réussite des études. Une formation de qualité et diversifiée ne peut être assurée que par le recours à l'expertise des chargé-es de cours qui proviennent des diverses pratiques professionnelles. Les administrations universitaires en sont généralement convaincues.

Nous souhaitons que les administrations universitaires pratiquent une gestion de la transparence en rendant des comptes de leur planification à qui de droit, c'est-à-dire à la communauté universitaire, à la société environnante et finalement à l'Assemblée nationale. Cette gestion doit s'établir sur une relative autonomie des établissements, sur des mesures d'autoévaluation de la performance, évitant cependant les palmarès et les comparaisons déficientes et trompeuses. La complémentarité des établissements doit être encouragée par un meilleur fonctionnement en réseau et la reconnaissance des diplômes acquis ailleurs.

Enfin, nous réaffirmons l'importance de respecter la liberté académique essentielle à la production de connaissances et à la fonction critique de l'Université au sein d'une société ouverte et démocratique.

Nous souhaitons qu'il y ait une seconde consultation sur la politique de financement et autres aspects de la politique universitaire dont le présent gouvernement conviendra à la suite de cette Commission parlementaire. Cette nouvelle consultation s'impose du fait que l'actuel gouvernement n'a pas indiqué clairement les orientations qu'il entend adopter et que le débat démocratique exige qu'il y ait un certain consensus sur les mesures à prendre pour l'avenir.

Nous remercions les membres de cette Commission de nous avoir invités et entendus avec toute l'attention voulue. Nous leur assurons notre engagement à la mesure de notre contribution à l'enseignement supérieur.

## TABLE DES MATIÈRES

Préambule .....	1
Avant-propos .....	2
La place des universités dans la société québécoise.....	3
Le rôle de l'État quant au soutien à l'Université .....	5
Le financement public : une garantie d'accessibilité et de qualité.....	7
Pour une gestion universitaire transparente .....	10
Des mesures pour favoriser la réussite des études .....	11
La valorisation de l'enseignement : un défi à relever .....	11
La place des chargé-es de cours : une reconnaissance due.....	13
Le soutien aux universités en région : une priorité sociale.....	14
Conclusion .....	16